

## **RÉUNION DU 08 OCTOBRE 2020**

Le huit octobre deux mille vingt, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal, convoqué le cinq octobre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et Messieurs LECLERC Philippe ; SCHIMEL Patrick ; CONTANT Magali ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; FERRARO Flore ; LEGEARD Bruno ; CAULLERY-MORET Jane-Hélène ; BASSELET Arnaud ; VILLIERS Jérôme ; FRANÇOIS Romain; FOLLET Francis.

**Formant la majorité des membres en exercice,**

**Absentes excusées** : Mmes VASSEUR Maryline (pouvoir donné à Madame Laurence DUVIVIER) et Madame PICARD Pascale (pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude PARMENTIER).

Monsieur Bruno LEGEARD est élu secrétaire de séance.

### **1) MISE A APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 10 ET 16 JUILLET 2020**

Les comptes-rendus sont approuvés sans observations à l'unanimité.

### **2) INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Madame le Maire expose que la loi ELAN rendait obligatoire le lancement de la procédure d'élaboration d'un PLU avant le 31 décembre 2015 et que si le PLU n'avait pas été approuvé au 26 mars 2017, les POS étaient rendus caducs dès le 27 mars 2017. La commune était alors régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) jusqu'à l'approbation éventuelle du PLU.

Dès le 27 mars 2017 pour ces communes, le Droit de Prémption Urbain a lui aussi été rendu caduc. Ce qui a été le cas pour la commune de Saint-Saulfieu.

Le PLU étant désormais approuvé, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer à nouveau un droit de préemption urbain sur le territoire communal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 08 février 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 juin 2020 donnant délégation à Madame le maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur l'ensemble de la commune lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal ;

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal inscrit en zone (UA, UB, UE, UJ, 2AU et N du Plan Local d'Urbanisme).

Rappelle que Madame le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

### **3) CONVENTION RELATIVE A L'AUTORISATION DES DROITS DE PASSAGE, PASSAGE DES CÂBLES ET SURVOL NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN D'ORESMAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Société ENERTRAG PLATEAU PICARD IV, sollicite de la commune des droits de passage, passage de câbles et de survol sur la VC2 "Chaussée Brunehaut" nécessaires à la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Oresmaux. Cette société demande également un droit à procéder à l'élargissement voire à la modification de cette voie en fonction des besoins du chantier de construction et d'exploitation ainsi qu'à l'enfouissement de câbles selon les règles en vigueur. Il est rappelé que ces modifications devront être réalisées sans empiéter sur le domaine privé ou avec l'accord express des propriétaires.

Il est précisé dans la convention que le chemin sera restitué avec une structure identique à celle de l'état initial et que la commune percevra une indemnité forfaitaire et globale de 5 000 euros à l'issue de la mise en service industrielle du parc éolien.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec la Société ENERTRAG qui prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et conclue pour la durée de vie du parc éolien (prévu 30 ans) à compter de la mise en service du parc et de ses éventuelles prorogations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

### **4) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Madame le Maire expose que dans le cadre du plan de relance économique, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concerne certaines grandes priorités dont la rénovation thermique, la mise aux normes des bâtiments publics et la rénovation des bâtiments scolaires.

Elle précise avoir eu connaissance de cette dotation via l'inspection académique le 25 septembre puis par Madame la Sous-Préfète de la Somme le 28 septembre. Le dépôt des demandes doit être effectué au plus tard pour le 9 octobre 2020 ce qui est un délai très court.

Madame le Maire propose donc de déposer un dossier dans le cadre du remplacement de deux portes du préau de l'école avec mise aux normes accessibilité.

Un devis établi dans l'urgence par la société SARL Francis SUEUR s'élève à la somme de 9 021.74 €. D'autres devis seront bien évidemment demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement Local (DSIL).

## 5) MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DE VOIRIE DU SUD-AMIENOIS

Après un bref exposé sur l'évolution du SIVOM de Boves en SIVU à l'intention des nouveaux élus, Madame le Maire indique que le Conseil Municipal a déjà délibéré le 30 janvier 2020 pour approuver les nouveaux statuts.

Elle explique que l'articulation des modifications envisagées pose un problème avec les statuts précédemment déposés à la préfecture.

Une nouvelle rédaction des statuts, sans changement fondamental, est donc soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat de Voirie du Sud Amiénois.

## 6) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2020 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice. Il s'agit de prévoir l'achat d'un souffleur de feuilles, d'une tronçonneuse thermique, de réintégrer la subvention STDIL 2018, de rectifier l'imputation pour les fonds de concours sur l'aménagement des trottoirs des rues de la Terrière et de la Cavée et enfin d'augmenter les crédits aux dotations aux amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le tableau ci-dessous reprenant les différentes modifications opérées :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60624 : Produits de traitement		1 492,00 €
D 6188 : Autres frais divers	800,00 €	
D 6188 : Autres frais divers	1,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>801,00 €</b>	<b>1 492,00 €</b>
D 023 : Virement section investissement		800,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>800,00 €</b>
D 13911 : Etat et états. nationaux		1 492,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 492,00 €</b>
D 2041512-125 : TROTTOIRS CAVÉE	7 500,00 €	
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>7 500,00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1,00 €</b>
D 2041512-143 : TROTTOIRS TERRIERE ET CAVÉE		6 008,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>6 008,00 €</b>
D 21578-120 : PETITS MATERIEL ET OUTILLAGE		800,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>800,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		800,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>800,00 €</b>
R 777 : Subv.transférées au résultat		1 492,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 492,00 €</b>

## 7) QUESTIONS DIVERSES

### Madame le Maire

Concernant les travaux d'aménagement de la D 1001, le conseil départemental a accordé une dérogation pour un rétrécissement de la chaussée qui passera de 6.50 à 6 m. De ce fait, les plans ont été retravaillés afin d'offrir des places de stationnements et des trottoirs plus spacieux. Les travaux sont reportés à 2021.

De nouvelles règles ont été définies concernant l'entretien des équipements sportifs dans le cadre des travaux de proximité. Désormais pour que ces équipements soient considérés comme métropolitains, ils doivent être utilisés par des clubs affiliés aux différentes fédérations. Le terrain de football de Saint-Sauflieu fait partie des exceptions car celui-ci pourrait servir à d'autres club ne disposant pas de terrains suffisants. Un club de baseball pourrait l'utiliser prochainement. L'entretien du terrain de tennis incombe désormais à la commune faute de club. Monsieur LEGEARD propose de susciter l'envie auprès des habitants du village par le biais de la note d'info afin de tenter de trouver des volontaires en capacité de remonter un club.

Des travaux de remplacement des convecteurs vont être entrepris sur la bibliothèque. Sur les vestiaires du terrain de football, des châssis vitrés vont être remplacés et seront protégés par une barreaudage. Enfin, la toiture amiantée sera remplacée.

Une opération d'isolation des combles perdus des bâtiments communaux est lancée par certiNergie, partenaire d'Amiens Métropole. L'isolation des combles de l'agence postale et du logement de l'école a été retenue. Les travaux débuteront fin octobre et seront réalisés par l'entreprise ISOMUR. Le reste à charge pour la commune s'élève à 1 388, 91 euros.

Amiens Métropole accompagne les communes pour l'intégration des énergies renouvelables sur les bâtiments communaux. Une étude a été menée en partenariat avec la FDE 80 sur la salle polyvalente, l'école et la Mairie. La pose de panneaux photovoltaïques sur l'école ne semble pas rentable.

Il est préconisé de remplacer les chaudières fuel par de la biomasse. Des études vont être entreprises. Une réunion de la commission « bâtiments » est à programmer avec Monsieur Paillet ingénieur d'Amiens Métropole. Monsieur LEGEARD pense qu'il serait judicieux d'étudier la géothermie.

Le plan Local de l'Habitat a été adopté par l'ensemble des communes lors de la réunion métropolitaine du 24 septembre dernier.

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, ont eu lieu les élections dans les différents syndicats dont la commune est membre. Flore FERARO a été élue présidente du SIVU du Sud-Amiénois en charge de la gestion de la crèche intercommunale et Madame le Maire, présidente du Syndicat des Soins Infirmiers du Sud-Amiénois.

Madame le Maire rappelle que Monsieur Jean-Claude PARMENTIER a été nommé représentant du conseil municipal dans la commission de contrôle de la liste électorale. Elle précise que désormais la Préfecture lui demande de désigner un suppléant. Madame Charline GUENARD se porte volontaire.

Madame Marie-Renée GUENARD a adressé une lettre en mairie dans laquelle elle fait part de son mécontentement suite à la taille des végétaux qui a été entreprise par le personnel communal sur le chemin Mademoiselle. Il lui a été précisé que ces travaux étaient devenus indispensables et pour que l'épareuse puisse passer, l'employé communal a été contraint de se rapprocher des bordures ce qui a engendré cette taille peu esthétique. Les branches à l'aspect déchiqueté ont été retaillées à l'aide d'un ébrancheur.

Une nouvelle bénévoles vient de rejoindre la bibliothèque. Il s'agit de Madame Sophie CAMBRELING domiciliée au 10, résidence les charmilles.

#### Monsieur LECLERC

On peut s'interroger sur la possibilité d'organiser les sorties scolaires pour cette fin d'année vu le contexte sanitaire. Un devis a cependant été demandé au Cinéma GAUMONT pour une sortie des classes avant les vacances de Noël. Pour l'heure, cette sortie semble envisageable car il s'agit de séances privées. Une réunion de la commission est à programmer et il faudra également prévoir la confection des friandises.

#### Monsieur SCHIMEL

Pour les fêtes de fin d'année, il est proposé de prévoir les mêmes illuminations que l'année dernière, et de travailler pour les améliorer dans le futur.

Les tilleuls de la rue du Séhu ont été taillés selon les règles de l'art par l'entreprise.

#### Magali CONTANT

Il paraît raisonnable d'annuler le repas des aînés dans le contexte sanitaire actuel. Un colis pourrait venir se substituer au traditionnel repas. Deux formules sont possibles. Pour les 65 ans et plus et pour les 70 ans et plus. La remise d'un colis pourrait être mal perçue pour les plus jeunes la deuxième proposition est retenue.

Les colis seraient composés de produits locaux et distribués en duo par les membres du conseil municipal les 12 et 13 décembre. Aller à leur rencontre permettra de connaître les attentes de nos aînés.

La commission « vie au village et communication » va rencontrer les présidents d'associations et les responsables des ateliers.

La compagnie « art tout chaud » accomplit un gros travail calqué sur l'année scolaire au sein de l'école.

#### Monsieur Philippe LECLERC

A voir pour tailler des arbres gênant la culture de certains champs par un exploitant agricole le long de la chaussée Brunehaut.

#### Monsieur Francis FOLLET

La taille des talus de la rue de la cavée n'est pas uniformisée ce qui n'est pas très esthétique. Il en est de même pour l'herbe implantée dans les caniveaux.

La sécurité des enfants à la sortie de l'école pour se rendre à la garderie ne semble pas assurée du fait d'un manque d'encadrement. L'organisation est peut-être à revoir. Une liaison entre la maîtresse et le personnel pourrait être mise en place en faisant attendre les enfants dans la cour de récréation.

Madame LECOINTE donne des punitions, crie et pratique l'agression verbale. Elle ne semble pas pédagogue. Les parents se plaignent et le problème est récurrent.

Monsieur VILLIERS et Madame CONTANT pensent qu'il serait bon de lui proposer une formation. Une recherche de formations sur ce sujet sera entreprise.

#### Monsieur Jean-Claude PARMENTIER

Un tas de bois déchiqueté se trouve à proximité du cimetière. Monsieur SCHIMEL précise qu'il s'agit de bois issu de la taille des tilleuls qui va être utilisé pour confectionner du compost.

Madame Jane-Hélène MORET

Des réponses à la lettre de Monsieur Irénée SAVOIE ont-elles été apportées ? Madame le Maire lui a effectivement apporté des réponses lors du dépôt de sa correspondance.

Monsieur Bruno LEGEARD

Souhaite connaître les leviers d'actions possibles pour lutter contre les brûlages de déchets déclenchés la nuit.

Madame le Maire lui précise que ces actes sont interdits par le règlement sanitaire départemental. Il faut donc appeler la gendarmerie.

Il a été constaté la présence de chasseurs à proximité des habitations, est-ce normal ? Oui cela est légal à condition qu'ils se trouvent dos aux habitations et qu'ils tirent dans le sens opposé.

Monsieur Romain FRANCOIS

Qu'en est-il de la reprise dans le domaine public du lotissement « les charmilles ». Monsieur BASSELET lui répond qu'un nouveau président sera prochainement nommé et que les demandes de devis de remise en état sont en cours.

Madame Flore FERRARO

Les contributions communales du SIVU pour l'année 2020 seront calculées prochainement et envoyées aux communes pour la fin du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

**COMPTE-RENDU LU ET APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

GUENARD Charline	PARMENTIER Jean-Claude	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	LECLERC Philippe
CAULLERY- MORET Jane-Hélène	BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain
CONTANT Magali	FOLLET Francis	DUVIVIER Laurence	PICARD Pascale	SCHIMEL Patrick

